

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. à lig
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 30 septembre 1871

Monsieur Pagès Dupont, député du Lot, nous adresse la lettre suivante :

Versailles, 26 septembre 1871.

Monsieur le Directeur,

J'emprunte la voie de votre Journal pour remercier les électeurs des cantons de Luzech et de Puy-l'Évêque, qui ont bien voulu m'offrir la candidature au Conseil général. Quelques vives et indulgentes que fussent leurs sympathies, je pense que mes occupations ne me laisseraient pas le temps nécessaire pour l'accomplissement d'un double mandat.

Dévoué aux intérêts généraux du pays et aux intérêts spéciaux de mon département, je tiens avant tout à remplir avec une rigueur scrupuleuse mes devoirs de député, et je crains que ma tâche ne devint trop lourde, mes services trop insuffisants. D'ailleurs, pourquoi jetterais-je mon nom dans la lutte électorale, pour éloigner des candidats qui peuvent se consacrer utilement à la défense de nos intérêts, et que mon abstention engagera peut-être à se présenter ?

Permettez-moi d'ajouter, avant de quitter Versailles pour le Lot, que, si j'avais accepté une candidature, ma ligne de conduite aurait été conforme dans le Conseil général à celle que j'ai suivie au sein de l'Assemblée nationale.

Fondées sur la triple base de l'égalité devant la loi, du suffrage universel et de la religion, mes convictions politiques repoussent toute autorité issue de la violence. Quant à mes opinions économiques et financières, j'aurais demandé à Cahors, comme je l'ai demandé à Versailles, la liberté commerciale, l'extension des traités pour faciliter l'écoulement de nos produits, la diminution de l'impôt sur les vins, l'établissement de l'impôt sur le revenu mobilier afin d'empêcher absolument l'augmentation de l'impôt foncier. J'aurais demandé aussi l'achèvement des chemins vicinaux et ruraux, le raccordement du chemin de fer de Libos à Cahors avec celui de Brives à Figeac; la continuation de la ligne de Libourne au Buisson jusqu'à Aurillac, par la vallée de la Dordogne et Saint-Céré, de façon à établir la voie la plus directe possible entre Lyon et Bordeaux; enfin une part plus importante pour le Lot dans le fonds de subvention créé par la loi du 18 juillet 1866, pour venir en aide aux départements qui, en raison de leur situation financière, doivent recevoir une allocation sur les fonds généraux du budget. Jusqu'ici, le Lot a été l'un des huit départements les moins bien partagés dans cette répartition.

Notre Assemblée départementale va appliquer la loi nouvelle sur la décentralisation que je suis heureux d'avoir votée. C'est dans les réformes de cette nature, c'est dans le développement de

nos franchises locales, sous la direction d'un pouvoir fort et respecté, que la France trouvera le seul remède à ses immenses désastres. Que cette malheureuse et toujours grande nation, tant aimée de Dieu, mais qui a trop oublié Dieu, délibère avec calme, depuis le conseil municipal jusqu'au conseil cantonal, au Conseil général et à l'Assemblée nationale! Le fonctionnement régulier de la liberté assurera la paix aux esprits, la vie aux affaires, la prospérité à l'agriculture; puis, quand le jour propice sera venu, la France pourra trancher, dans la plénitude de ses droits, la question fondamentale du Gouvernement de l'avenir.

Quelques hommes essaient d'entraver cet apaisement social. Obéissant au mot d'ordre des sociétés secrètes, ils exploitent la crédulité publique en effrayant les populations par la pensée de je ne sais quel retour grotesque aux droits féodaux. Ces gens-là savent qu'ils mentent; mais que leur importe un odieux mensonge de plus? Les révolutions qui nous ont successivement abaissés, mais qui n'ont pu encore nous abattre, grâce à l'indomptable énergie du peuple français, ne sont-elles pas le fruit impur et malsain de la calomnie? Si des manœuvres si coupables trouvaient un crédit sérieux, elles sèmeraient la division parmi les honnêtes gens, et nous conduiraient à la République Rouge, c'est-à-dire à la misère, et au renouvellement de l'invasion prussienne.

Le salut est dans une politique d'oubli, de rapprochement, d'abdication généreuse des idées trop absolues. Aucun parti n'a la majorité en France. La nation serait donc véritablement perdue, si chacun voulait combattre pour ses préférences exclusives et personnelles, au lieu d'adopter un terrain commun, où, par suite même des rapports établis entre des hommes honorables qui ne se connaissaient point encore, les solutions futures deviennent faciles et pratiques.

Cette politique est celle de la majorité de l'Assemblée nationale, de cette majorité composée d'éléments divers, qui a travaillé simultanément à notre rénovation et à la libération du territoire.

Une si grande mission n'a pu être entreprise et conduite sans des froissements mutuels entre les pouvoirs. J'ai tenu pour mon compte à me placer au-dessus des passions et des irritations qui pouvaient faire tant de mal. Mon adhésion a été constamment acquise à l'accord nécessaire de l'Assemblée nationale et de M. Thiers.

Assurément, j'aurais voulu de meilleures dispositions et plus d'intelligence du lendemain pour transporter à titre définitif le Gouvernement à Versailles; moins d'hésitation pour désarmer les gardes nationales; des réintégrations plus nombreuses parmi les fonctionnaires iniquement révoqués qui ont droit à une réparation; des tendances plus neuves et plus progressives en matière de libre échange au lieu de songer à

grandir les barrières commerciales entre les peuples; la création de charges mieux équilibrées que certaines de celles qui ont prévalu. Mais ce sont là de simples détails dans une œuvre d'une étendue prodigieuse, et ces détails pourront être modifiés ou corrigés.

Quand l'Assemblée nationale s'est réunie, l'audace des hommes du 4 septembre, considérablement aggravée dans ses conséquences par la dictature incapable et criminelle de Tours et de Bordeaux, avait jeté la France dans l'abîme. Quel souvenir!

Trente-six départements étaient occupés par l'ennemi; nous n'avions pas un seul allié en Europe, et le mépris était si général pour les souteneurs de la démagogie, que nos désastres n'inspiraient pas même la pitié; la cession de l'Alsace et de la Lorraine était la condition inévitable d'une paix obligatoire; certains départements dominés par les Rouges subissaient la fédération, formaient des ligues, et n'avaient pas envoyé un seul bataillon contre l'invasisseur de la patrie; la France ne trouvait de prêteurs pour des sommes minimales qu'à 8 1/2 p. cent; toutes les caisses étaient vides; la Banque de France avait avancé plus de douze cents millions en billets, et d'un moment à l'autre ce papier pouvait être décrié et amener une faillite générale.

Dans l'espace de sept mois, l'Assemblée nationale et M. Thiers ont délivré Paris des bandits de la Commune, refait une armée, affranchi trente départements sur trente-six, organisé l'indépendance départementale sans attenter à l'unité nationale. En même temps, des indices significatifs montrent que l'Europe, et surtout la Russie, sont inquiètes des agrandissements et des convoitises de l'Allemagne; le Crédit public est presque revenu à 5 p. 100; la Banque de France inspire au monde une confiance illimitée; les révolutionnaires ont déposé le fusil assassin pour le colportage, bien inoffensif, de pétitions contre la durée de l'Assemblée; enfin, malgré la nécessité pour l'Angleterre, comme pour la France, d'exporter les quantités d'or nécessaires à l'achat de grains en Amérique, le commerce est rassuré, et pour le Lot en particulier, quelques-unes de nos denrées sont revenues à leur plus haute valeur.

Il est permis aux membres de la majorité de l'Assemblée nationale de placer devant les yeux du pays ce tableau comparatif. Le but qu'ils ont poursuivi avec abnégation est en partie atteint. Ils ne se sépareront pas sans avoir accompli leur tâche jusqu'au bout, et pour moi cette tâche se résume ainsi: Réparation morale et matérielle de la France par tous les efforts et par tous les sacrifices.

A. PAGÈS DUPONT,
député du Lot.

Dépêches Télégraphiques

Paris, jeudi 28 septembre, midi.

Le comte d'Arnim n'est pas revenu à Versailles depuis lundi, mais les négociations continuent avec M. de Rémusat. Une entente prochaine n'est pas douteuse.

On assure que l'emprunt de la ville de Paris a été couvert dix fois par le syndicat des agents de change, qui aurait souscrit pour un milliard.

Londres, 28 septembre.

Le Times publie une dépêche de Berlin disant que la Russie va rappeler sous les drapeaux les soldats en congé, afin d'expérimenter l'efficacité de la mobilisation.

Pendant la semaine dernière, 2,180,000 livres sterling ont été retirées des banques.

L'élévation du taux est probable.

Paris, 28 septembre, soir

Le Temps publie l'analyse d'une circulaire de M. de Beust relative aux entrevues de Gastein et de Salzbourg. Cette dépêche confirme qu'aucun traité ou convention n'a été signé.

Elle déclare que la conférence, entre les deux chanceliers a scellé un rapprochement sincère entre Berlin et Vienne.

L'Empereur d'Autriche en a rapporté la conviction que la Russie ne ressent pas moins que l'Autriche le besoin d'une paix générale.

Conséquemment, il faut persister dans la résolution d'amener désormais et avant tout l'entente entre l'Allemagne et l'Autriche sur toute question pouvant surgir.

M. de Beust se déclare le sincère ami de la France, et, à ce titre, il exprime l'espoir que les patriotes français, sages, renonceront à l'idée d'une vengeance sans espoir.

La dépêche laisse enfin entrevoir que des résolutions ont été prises contre les menées anarchistes.

Le Temps, à l'occasion du passage de la circulaire concernant la France, dit :

« Cet avertissement paraît écrit par Bismark lui-même. Ce n'est pas de Vienne que de pareilles paroles auraient dû nous venir. Nous n'avons besoin de personne, de M. de Beust bien moins que de tout autre, pour savoir les moyens de nous relever. Et le jour où nous nous retrouverons debout, qui sait où en sera l'Autriche elle-même ? »

Paris, 28 septembre, 8 h. 45 soir.

On assure qu'à la séance d'aujourd'hui de la commission de permanence, M. Lambrecht a annoncé que M. Thiers ne pourrait pas venir.

Le ministre a déclaré que les négociations étaient en bonne voie, et qu'il ne manquait pour la conclusion du traité, que quelques formalités à régler. Il a dit que les bruits de conspiration bonapartiste n'étaient pas sérieux, et que la tranquillité régnait partout.

Paris, 29 sept. 11 h. 30, matin.

L'emprunt de la Ville de Paris a été couvert treize fois.

La commission de permanence se réunira de nouveau le 5 octobre.

M. de Banneville est arrivé à Versailles et a dîné avec M. Thiers; il est venu uniquement pour affaires privées.

On télégraphie de Lauzanne, 27 septembre, 6 heures 30 minutes du soir, à l'agence Havas:

Congrès de la ligue de la paix. — Mme Paul Minck fait l'histoire du socialisme; elle propose au congrès de se prononcer pour le droit d'association ouvrière, et de flétrir par un vote la massacre des communeux par les troupes versaillaises.

M. Schopfer, de Lausanne, parle pour l'émancipation de la femme.

M. Fribourg soutient la Commune et l'Internationale. Il propose au congrès de s'opposer, même d'une manière active, aux mesures exceptionnelles prises par les gouvernements.

M. Guignard, de Lausanne, propose de remplacer dans la devise de la Ligue le mot: liberté par celui d'humanité, et de nommer une commission pour étudier le principe de l'humanisme végétarien (*sic*) et l'hygiène de la morale. (Rires.)

M. Lemonier, amendant la proposition de Mme Minck, propose de flétrir les massacres dont Paris a été le théâtre, sous quelque drapeau qu'ils aient été commis.

Mme Minck maintient sa proposition.

Le comité rejette la rédaction de Mme Minck.

Mme Delhomme dit que le congrès est la fête de toutes les mères du globe terrestre; elle lit une poésie sur les femmes (Rires moqueurs).

M. Rigault, de Paris, proteste contre les paroles de Mme Minck.

M. Gaillard père prend la parole. (Cris: A bas la cocarde communale! A bas la cocarde rouge! A bas le pétrole.) M. Gaillard défend la Commune et le communisme (Tumulte); il continue: « La couleur de mon drapeau... (Les cris redoublent. — sifflets.)

M. Marchand dit que la loi sur les otages, mise en pratique par la Commune, est justifiée par la raison d'Etat qui existe aussi en Suisse. (Cris: Non! non! — Protestations.)

M. Marchand approuve l'exécution de Chaudey.

Cris: A la porte! — Tumulte indescriptible. Le président cherche à excuser l'orateur. (Sifflets.)

M. Brigandon, de Paris, établit que la parole est aujourd'hui libre en France.

Le congrès adopte une proposition tendant à flétrir tous les massacres.

La presse parisienne s'occupe, à défaut d'autres sujets d'actualité, des prétendus complots bonapartistes, en général, pour en démentir l'existence. Un rédacteur du *Constitutionnel*, qui revient de l'étranger, en rapporte cette impression « que le gouvernement dont nous jouissons y paraît réunir tous ces éléments, et que l'on n'y comprend pas que des Français, vraiment soucieux du bien de leur pays, puissent, au moment actuel, en rêver un autre.

« On a parlé, dit-il, de complot bonapartiste; et ce bruit, semble-t-il, a pris surtout naissance à l'étranger. Nous l'avons constaté nous-même. Mais ce que nous avons constaté aussi, c'est que ce bruit, suggéré par certains symptômes que l'on dénaturait, n'avait aucune prise sur les esprits sérieux. L'empire est tombé par suite des fautes qu'il a reconnues, qu'il a avouées franchement.

« On est émerveillé de tout ce qui s'est déjà fait sous l'action féconde de l'Assemblée et de M. Thiers; et l'on a la certitude instinctive que, s'ils ne sont pas entravés par aucun obstacle intérieur, ils arriveront à parfaire, de la manière la plus complète, l'œuvre de réorganisation et de régénération qu'ils se sont donnée pour objectif.

« Or ce n'est pas, au moment où ces fautes sont encore flagrantes, au moment où la France entière en subit l'outrage et en souffre, ce n'est pas en ce moment qu'un complot pourrait s'ourdir avec quelque chance de succès. D'ailleurs, l'Empire n'a point, que nous sachions, à tenter une restauration par des machinations ténébreuses; il s'est toujours prévalu de la volonté nationale: Or, la volonté nationale ne se manifeste qu'au grand jour. Nous ne croyons donc point à ce prétendu complot dont on cherche à faire un épouvantail. Le temps des prétextes n'est plus et la France ne saurait être le prix d'un escamotage. L'empire, comme la République, comme tous les régimes, a ses impatiences et ses maladroits. Mais, le pays est au dessus de ces ambitions fiévreuses; le pays a besoin de calme; il a tout fait pour se le donner, il aura assez de force pour prévenir ou réprimer toutes les tentatives qu'il aurait pour but de le troubler. »

INFORMATIONS

On assure que le président de la République doit donner à la commission de permanence quelques renseignements sur l'état des négociations intervenues entre la France et la Prusse relativement au traité douanier concernant l'Alsace et la Lorraine.

— M. Thiers a reçu deux chefs arabes avec lesquels il s'est longuement entretenu de la réorganisation de l'Algérie.

Le président de la République se préoccupe vivement de cette question qui, depuis quelques jours, est examinée et discutée en conseil des ministres.

Le *Soir* annonce que le ministère de la marine viendra se réinstaller définitivement rue Royale, à partir du 1^{er} octobre prochain. Il ne restera plus à Versailles que les employés du cabinet et le directeur du mouvement de la flotte. D'un autre côté, le ministère de l'instruction publique est, depuis quelques jours déjà, revenu à Paris.

A partir d'aujourd'hui, ajoute le *Soir*, M. de Rémusat recevra tous les jeudis à Paris et non à Versailles le corps diplomatique. Cette décision a été communiquée officiellement aux représentants des puissances étrangères.

On lit dans le *Moniteur universel*:

Le 23 septembre dernier, le gouvernement allemand a remis aux agents du Trésor français une quittance générale des sommes payées jusqu'à cette date sur l'indemnité de guerre. Elles se composent ainsi: 125 millions en billet de banque français, 722 millions 349,855 fr. 92 c. en traites, 109 millions 1,502 fr. 85 c. en or français, 63 millions 16,695 fr. en pièces de 5 fr. 45 millions 823,460 fr. 14 c. en argent et billets allemands; enfin, 6 millions 794,343 fr. 38 c. en billets de banque anglaise et autres.

M. de Galiffet est parti pour l'Angleterre. Il s'est rendu immédiatement à Torquay, auprès de l'empereur Napoléon III.

Le grand-duc Alexis de Russie a profité du séjour de son escadre sur les côtes d'Angleterre pour aller à Torquay, rendre visite à sa tante, la grand-duchesse Marie, et à son hôte, l'empereur Napoléon.

L'ex-souverain et le fils du czar ont eu une entrevue privée de plus d'une heure.

En Russie, s'il faut en croire le *Times*, tous les soldats en congé vont être rappelés sous les drapeaux, afin de mettre à l'épreuve l'efficacité de la mobilisation. Cette nouvelle doit être rapprochée de ce passage d'un journal anglais, qui affirmait, il y a quelques jours, que les relations entre la Russie, la France et la Turquie, devenaient chaque jour plus étroites et plus amicales.

Le czar ne perd pas de vue son belliqueux voisin et se tient prêt à toute éventualité.

La *Gazette d'Augsbourg*, du 27 septembre, jour anniversaire de la capitulation de Strasbourg, publie une lettre d'Alsace constatant qu'aujourd'hui, c'est-à-dire un an après le fatal événement, l'Allemagne et le peuple allemand n'ont gagné aucun terrain dans les sympathies alsaciennes. « L'œuvre de réconciliation, dit le correspondant de la *Gazette*, n'a fait aucun progrès, et, en vérité, il semble que la capitulation de Strasbourg date d'hier seulement, car tout est à faire. Qu'on ne nous accuse pas de voir les choses trop en noir: cette appréciation ne répond malheureusement que trop à la réalité des choses. Nous aimerions mieux garder le silence, et laver, comme on dit, notre linge sale en famille; mais que sert-il de se taire, quand les faits eux-mêmes parlent de haut? »

Le maire de Bazeilles a reçu la lettre suivante, qu'il a communiquée au journal le *Nord-Est*, de Charleville:

Versailles, le 23 septembre 71.

Monsieur le maire,

Le triste tableau que vous me faites des misères de votre ville m'engage à vous adresser un nouvel envoi de vêtements chauds pour les habitants les plus pauvres de Bazeilles.

Veuillez me dire s'il vous est parvenu, et recevez l'expression de mes sentiments distingués.

Signé: THIERS.

Au ministère de la guerre, on a longtemps hésité sur la question de savoir si le général Frossard, ex-gouverneur de l'ex-prince impérial, devait continuer à faire partie du comité du génie.

Le général a été maintenu comme membre de ce comité.

— Nous sommes en mesure d'affirmer que, contrairement à ce que disent les journaux, le général Trochu ne sera pas appelé au commandement de l'armée de la Loire.

— C'est en avant de Chaumont, et non sur le plateau même de Langres, que doit être établi le camp retranché destiné à couvrir en seconde ligne notre nouvelle frontière de l'Est.

Si l'on considère le nombre des lignes de chemins de fer qui aboutissent à Chaumont, en dehors de sa position stratégique appuyée sur les Hautes-Vosges, on reconnaît que nul emplacement ne pouvait être mieux choisi pour abriter une armée et contenir l'invasion ennemie.

— Le contre-amiral de Chirillé, qui vient d'être nommé au commandement de la deuxième division de l'escadre d'évolutions en remplacement du contre-amiral Dieudonné, était, pendant le siège de Paris par les Prussiens commandant du neuvième secteur.

Très souvent le contre-amiral visitait les gardes nationaux de service dans son secteur. Il était alors accueilli par de nombreux cris de: *Vive la République!* à quoi il répondait toujours, en levant sa casquette, par le cri de: *Vive la France!*

Un jour Longuet, qui commandait un bataillon de service au neuvième secteur, pousse aux oreilles du contre-amiral un formidable: « *Vive la République!* »

— *Vive la France!* répond sans se troubler M. de Chaillé.

— Pardon, citoyen *amiral*, lui dit alors Longuet, est-ce que vous n'êtes pas républicain, que vous ne criez pas: *Vive la République!*

— Et vous, *monsieur le commandant*, répondit tranquillement le contre-amiral, vous n'êtes donc pas Français, que vous ne criez jamais: *Vive la France!*

— Et vous, *monsieur le commandant*, répondit tranquillement le contre-amiral, vous n'êtes donc pas Français, que vous ne criez jamais: *Vive la France!*

Voici un placard affiché à Marseille, sur la principale porte de l'église Saint-Martin:

Vengeance ou la mort.

Vil Espivent, Général des voleurs et des assassins, Samedi tu as fait assassiner un de nos frères pour crime de ne pas avoir voulu faire feu sur ses frères. Son sang demande vengeance, je te poursuivrai partout; le fer, le plomb, ou la prison, voilà ta récompense.

(E. P.)

On mange notre sueur et tu assassines nos enfants; à nous deux, misérable!

— Il est de nouveau sérieusement question de rétablir le ministère des Beaux-Arts.

M. le comte d'Osmoy, député du département de l'Eure, est désigné comme devant être placé à la tête de ce ministère.

— On parle de la fondation, à Paris, d'une société ouvrière qui prendrait le titre de la *Vigilante*, et dont le but est de balancer l'influence de l'*Internationale*.

— Plusieurs journaux assurent que le titre du journal que M. Gambetta est, depuis longtemps déjà, dans l'intention de fonder, vient d'être déposé. Ce titre serait: *La République Française*.

La commission des grâces doit se réunir pour la première fois, le 10 octobre prochain. La *Constitution* croit savoir qu'elle s'occupera tout d'abord des condamnations prononcées par le conseil de guerre de Marseille.

Chronique locale

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Canton de Castelnau.

CIRCULAIRE DE M. LÉOPOLD LIMAYRAC.

Mes Chers Concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour représenter au Conseil général le canton de Castelnau.

Déjà appelé à remplir ces fonctions, pénétré des devoirs qui incombent aux représentants d'intérêts locaux, j'ai cherché pendant quinze ans à faire prévaloir, dans l'administration du département, les principes d'économie, de justice et de décentralisation dont l'application est aujourd'hui plus nécessaire que jamais.

Cette ligne de conduite m'a valu l'honneur immense d'être envoyé à l'Assemblée nationale, et dans ce poste élevé, je n'ai cessé d'avoir à cœur la réorganisation des finances, de la propriété et du commerce. J'ai voulu la paix, le respect de l'autorité et de tous les bons principes, c'est-à-dire, le salut de la patrie.

Tous les moyens sont bons pour faire réussir certaines candidatures; les inventions les plus absurdes, comme les droits féodaux et les dîmes, servent d'épouvantail; les calomnies les plus invraisemblables, les plus malveillantes sont répandues audacieusement, par des gens qui se jouent des destinées de notre malheureuse France et qui osent se dire patriotes.

Je suis l'ennemi de ces faux patriotes qui, en promettant le bonheur de tout le monde trompent tout le monde, et qui, à défaut d'accusation sérieuse contre ma conduite, vous disent avec l'impudence de la calomnie éhontée que je veux le rétablissement des dîmes, et mettent en œuvre toutes sortes de mensonges pour corrompre votre bon sens et tromper votre honnêteté qui est le fondement et l'égide de la société ébranlée.

Je suis, enfin, aujourd'hui, ce que j'étais quand je me suis présenté la première fois devant vous. Conservateur résolu, je n'ai jamais séparé l'ordre de la liberté; je suis l'adversaire de tous les despotismes; j'ai repoussé à l'Assemblée nationale toute idée d'augmentation de l'impôt foncier, et je veux, par tous les moyens, le maintien de l'ordre qui, seul, peut assurer la richesse à l'industrie de nos villes comme à l'agriculture de nos campagnes.

Si vous m'envoyez de nouveau au Conseil général, fidèle à mon passé, je demeurerai dévoué à vos intérêts, et, en dépit des calomnies, je continuerai à faire le bien quand même.

Léopold LIMAYRAC,

Député du Lot.

L'élection de M. le général de Colomb devient de plus en plus certaine à St-Céré.

Chacun connaît la vie militaire si bien remplie du général. N'étant que lieutenant, il fut décoré et appelé au commandement supérieur de Geri-ville, cercle qu'il créa. Il a assisté à toutes les expéditions dans le sud de l'Afrique; souvent il les a dirigées avec succès, et il est parvenu à maintenir la puissante tribu des Oulad-Seid-Cheik.

Il fut promu au grade d'officier de la légion d'honneur étant capitaine; commandeur étant colonel.

Au mois de novembre dernier M. le général de Colomb fut appelé à l'armée de la Loire, où bientôt il fut promu au grade de général de division. Il a commandé en chef le 17^e corps d'armée, et, en dernier lieu, il était général en chef de l'armée de Bretagne.

Voilà pour le militaire.

Que sera M. le général de Colomb au sein du Conseil général? Nous ne saurions mieux le dire qu'en publiant sa profession de foi aux électeurs du canton:

AUX ÉLECTEURS DU CANTON DE ST-CÉRÉ.

MES CHERS COMPATRIOTES,

Après avoir passé vingt-six ans de ma vie sur une terre lointaine, que j'ai contribué à conquérir, à administrer et à rendre française; après avoir combattu les ennemis de la France aux armées de la Loire, je suis revenu parmi vous, et mon plus vif désir est de consacrer au service du pays l'expérience acquise dans une carrière laborieuse.

Je crois que dans un temps aussi troublé que celui où nous vivons, dans un temps

et dans un pays où l'on est obligé de créer un parti de l'ordre pour résister aux passions antisociales qui se montrent au grand jour, tout homme qui se sent le cœur assez fort et l'esprit assez vigoureux pour lutter contre le mal qui nous envahit, doit entrer dans la vie publique.

C'est cette pensée qui m'engage à solliciter vos suffrages pour la représentation du canton au Conseil général du département.

Les franchises départementales sont accrues; l'action des conseils devient plus efficace qu'elle ne l'a été jusqu'ici; les pouvoirs locaux seront exercés par les Préfets avec le concours de vos délégués; les affaires publiques et les affaires privées y gagneront; les efforts tendront à satisfaire tous les intérêts dans une juste mesure. Cette administration nouvelle, que son origine rendra bienveillante et disposera à accueillir et à favoriser toutes les aspirations raisonnables, qui sera ferme et rigoureuse au besoin, peut éteindre, en peu de temps, les passions allumées par nos dernières commotions politiques. Son action, exercée sagement dans chaque département, donnera à la France le calme, la confiance politique, la liberté sans licence dont elle a un si grand besoin pour travailler sans arrière-pensée et pour réparer ses désastres.

C'est une part de ce rôle réparateur que j'ambitionne et que je demande à votre confiance. Si vous me la donnez, vous pouvez être certains que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour servir utilement un pays auquel je suis d'autant plus attaché, que j'en suis resté fort longtemps éloigné.

DE COLOMB,
Général de Division.

Elections au Conseil général

Canton de Vayrac.

Peuple Français, s'il est vrai, comme on le dit, que nulle nation ne saurait t'en remonter pour l'esprit et le bon sens, tu ne te laisseras pas prendre aux pièges grossiers que l'on te tend. Tu ne te payeras pas, surtout, de mots aussi creux que sonores.

Que signifie, en particulier, la qualification de réactionnaire, dont on prétend accabler les honnêtes gens, pour les rendre suspects et odieux à leurs concitoyens?... Celle de républicain, de républicain sincère, et autres dont on se targue?...

Le sens des mots variant selon la bouche qui les prononce, laissons-les les mots pour le fond des choses, et voyons, par leurs actes connus de tous, et non par leurs beaux discours, ce que sont ces prétendus républicains si purs, et les comparons avec ceux qu'ils appellent si courtoisement des réactionnaires.

Qui donc, par peur de la guerre et pour sauver sa peau, s'est démené et a soulevé ciel et terre, afin d'obtenir un siège, soit dans un conseil de préfecture, soit dans un bureau quelconque, civil ou militaire?... Qui, au moment du suprême danger de la patrie et des grands dévouements, s'est déchargé honteusement, sur un remplaçant, du soin de faire face à l'étranger?...

Sont-ce nos pauvres réactionnaires, tant décriés, et qui, pourtant, riches ou pauvres, ouvriers ou fils de bourgeois, ont sollicité, comme un devoir et un honneur, de devancer l'heure pour défendre leur pays, au milieu de plus rudes privations, ou du moins, n'ont pas marchandé leurs fatigues ni leur sang, quand leur tour de marcher est arrivé?...

Ne sont-ce pas, au contraire, — ouvrons enfin les yeux et constatons les faits, — ne sont-ce pas, je ne dis pas les républicains, mais ceux qui se disent tels, qui ont donné ce triste spectacle?...

Nous n'aimons guère les personnalités. Qu'on nous en permette une, cependant, dans l'intérêt de la vérité et de la sincérité des élections.

Dans le canton de Vayrac, deux candidats sont en présence pour le Conseil général. Nous avons exposé les titres incontestables de M. Bournazel. Nous dirons, aujourd'hui, en toute franchise, que nous n'en savons que de négatifs à son concurrent.

M. de Verninac est étranger au canton: en connaît-il assez intimement les besoins et les vœux? Surtout, saura-t-il oublier son propre pays pour se consacrer aux intérêts du nôtre?...

Il est jeune, condition inséparable d'une inexpérience peu rassurante, au milieu de la crise que nous traversons....

Au moins, a-t-il consacré cette jeunesse, — car chaque âge a ses qualités et ses aptitudes,

— au service de la France, de son existence menacée et de ses libertés en péril?....

Voyons plutôt:

Quand vint la loi appelant sous les drapeaux les hommes valides de 25 à 35 ans, M. de Verninac s'esquiva prudemment, c'est-à-dire qu'il se crut plus utile dans le département qu'à la frontière, envahie par les Prussiens. Il se donna à beaux deniers comptant, — peut-on payer trop cher la sécurité de sa vie? — Il se donna le luxe peu patriotique d'un remplaçant, et se contenta de suivre du haut de ses tourelles, les opérations militaires!....

Notre ruine avançait. Les mobilisés furent appelés et les cadres composés à l'élection. Ne pouvant se faire remplacer cette fois, M. de Verninac se mit sur les rangs pour le grade de capitaine. Repoussé dans sa propre compagnie, il le fut peu après dans une autre. Croyez-vous que ce républicain convaincu se tint pour battu? Non, il fit appel au suffrage universel, à la faveur, absolument comme si nous eussions été sous l'empire, et, à force d'intrigues et de protections, s'imposa comme lieutenant-colonel, largement rétribué (admirez le désintéressement!) à ceux qui n'avaient pas voulu de lui comme capitaine!....

Il fut plaisant, après cela, de voir ce vaillant prêcher la guerre à outrance et poser sa candidature, à la députation du Lot, à côté de celle de M. Gambetta!....

Croira qui voudra, maintenant, aux sentiments républicains et démocratiques de M. de Verninac, à son amour sincère de l'égalité, de la fraternité et de toutes les belles choses que nous promettent lui et ses partisans....

Croira qui voudra, surtout, à son généreux patriotisme.

Au nom du Comité de l'ordre
du canton de Vayrac,
G. B.

La proclamation suivante circule dans le canton de Vayrac, et se couvre à chaque instant de nouvelles signatures. Tous les amis de l'ordre se groupent autour de M. Bournazel.

Electeurs,

Nous traversons la crise la plus grave. Les Conseils généraux vont prendre une importance hors de proportion avec celle du passé. Nous avons besoin d'hommes éclairés, fermes, dévoués à l'ordre, et qui par leurs antécédents, nous promettent de s'effacer toujours devant les intérêts du pays.

Faites donc un choix prudent et réfléchi, un choix qui soit vraiment libre.... Songez qu'il s'agit ici d'une seule chose: d'être Français, et de s'unir pour le bien.

Le canton a eu des soldats. Montrez qu'il a aussi des hommes. Sans présomption comme sans fausse modestie, gardez pour vous le soin de vos affaires. N'allez pas confier à des mains étrangères des droits que vous devez être jaloux de soutenir vous-mêmes....

En présence de la situation critique de notre pays, il ne peut plus y avoir que deux partis: celui de l'ordre et celui du désordre.

Le parti de l'ordre s'appuie sur la Religion, la Famille et la Propriété. Il veut et peut seul garantir les intérêts de tous. C'est le parti des honnêtes gens.

Le parti du désordre, vous savez ce qu'il nous a valu avec ses promesses trompeuses: en 93, la terreur et l'échafaud; en 48, les journées de Juin et les 45 centimes; en 71, les sanglantes journées de la Commune. C'est le parti du mal.

Electeurs, vous voyez l'un et l'autre.... Choisissez.

Pour notre part, nous trouvons au centre du canton un homme qui y a toujours vécu, qui y possède comme vous tous ses intérêts; — un homme qui a rendu de grands services comme Médecin, comme Avocat, comme Maire, comme Conseiller général, — qui a employé son savoir et son influence à servir ses ennemis comme ses amis, et toujours gratuitement; — un homme enfin honorable par son caractère, et d'opinions sincèrement libérales.

Cet homme, c'est M. Bournazel, nous vous le présentons comme candidat au conseil général et nous le faisons avec confiance, parce que vous le connaissez comme nous. Il se tiendra loin de toute intrigue, car il respecte votre liberté....

Il n'ira pas mendier vos suffrages à prix d'argent, et faire de la basse popularité dans les foires et les fêtes publiques.... Ce sont là des moyens, que d'autres employeront, mais dont l'honneur ne vaudra jamais.

M. Bournazel restera ce qu'il fut toujours: Digne, dévoué, désintéressé, n'ayant pas de sa-

tisfaction plus grande que de travailler au bien de tous.

Encore une fois, voyez et choisissez.

Audubert, D'Aupias, Aujol, D'Aupias, Bonneval-Bonne, Bonneval, H., Borie, Bergougnoux-Bonneval, J.-L., Bruguilles, Bouygues, L., Bouyssou, Bizot, Bouygues, G., Bruyères, Bonneval, Chambon, Carbonnière, Calvel, Cocula, Chaboy, Chambois, J., Castanet, Chaboy, Despages, Darnis, de Giniès, Gaillard, Goudeaux, Jaubertie, Limes, Laroque, Lacroix, Leygonie, Louradour, Langle, Leygonie, Melon, Materre, Nuville, Ortal, Peylet, Périé, Plagne, Quayrol, Queille, Renaud, Sourdoire, Sennac, Sennac, Treil, Traysac, Teulière, Vergues, L. Labroue, Monteil, Mazouyé, Materre, Maussac, Neuville.

Cazals, 30 septembre.

Candidatures de MM. Mayzen et Cangardel; toutes deux sérieuses.

Luzach, 30 septembre.

M. Pagès Duport n'acceptant pas candidature, élection de M. Lafon de Caix assurée.

M. Lurguie aucune chance.

Saint-Géry, 30 septembre.

Succès de M. Dols de plus en plus certain.

Gramat, 30 septembre.

C'est au Conseil général et non au Conseil d'arrondissement, comme on l'a annoncé, que je me porte.

PRADEL, maire de Tégra.

Labastide-Murat, 30 septembre.

M. le comte Murat réunit l'unanimité des suffrages.

Brethenoux, 30 septembre.

Candidature de M. Rougié, notaire; au Conseil général bien accueillie.

Souillac, 30 septembre.

M. de Marquessac l'emportera sur le baron Dufour.

Castelnau, 30 septembre.

M. le Docteur Alhiet a posé sa candidature au Conseil d'Arrondissement pour le canton de Castelnau; son élection est assurée.

Nous recevons d'un de nos compatriotes, officier distingué, présent à l'Entrevue de Donchery, le récit saisissant des préliminaires de la capitulation de Sedan.

Nous commencerons très-prochainement la publication de ce travail plein d'intérêt.

MAIRIE DE CAHORS.

Le public est prévenu que la musique du 88^e de ligne jouera à l'avenir de 4 heures 1/2 à 5 heures 1/2 au lieu de 5 heures 1/2 à 6 heures 1/2.

Cahors. — Marché du 28 septembre 1871.

Blé.

En vente: 165 hectolitres. — Vendu: 83 hectolitres. — Prix moyen: 23 fr. 77 l'hectolitre.

Maïs.

En vente: 30 hectolitres. — Vendu: 22 hectolitres. — Prix moyen: 10 fr. 25 l'hectolitre.

La vendange abonde sur les boulevards de Cahors. Les prétentions des propriétaires sont très élevées, peu de ventes au-dessous de 30 fr.

Bourse de Paris.

Paris, 28 septembre 1871, soir.

Rente 3 p. % 56,40
— 4 1/2 p. % 80,00
— 5 p. % 91,25

Pour la chronique locale: A. Layton.

Bulletin Vinicole

Castres, 24 septembre.

Les vigneron de notre contrée sont satisfaits des vendanges, tant sous le rapport de la quan-

tité, qui est de beaucoup supérieure à celle de l'an dernier, que de la qualité.

La Rouquette (Dordogne), 23 septembre.

Les pluies exercent depuis quelques jours une influence favorable sur notre vignoble et activent la maturité. Nous serons sous peu de jours en pleines vendanges.

Commerce local et étranger à peu près nul.

Quelques tonneaux 1871 ont été vendus la semaine écoulée, 300 fr. le tonneau de 4 barriques de 228 litres chaque.

Fronton (Haute-Garonne), 24 septembre.

Nous voici en pleines vendanges, et grâce à Dieu, nous pouvons nous féliciter du résultat. L'année 1871 pourra compter dans nos contrées pour une des plus abondantes du siècle et tout fait présager une qualité supérieure.

En présence de cette surprenante récolte, tout devrait faire supposer que les vins auraient dû subir une baisse, c'est le contraire qui a lieu.

Surgères (Charente-Inférieure), 23 septembre.

Nous allons commencer nos vendanges par un temps des plus favorables; il pleut tous les jours de petites pluies d'orages qui ont ramolli le raisin et le feront rendre davantage à la cuve.

Les vins de 1870 ont été recherchés toute l'année, il ne s'est guère passé de jours que les chemins de fer n'emportent des quantités respectables et qui seraient bien plus considérables si les wagons ne manquaient pas. La qualité des vins de cette année sera bonne quoique inférieure à ceux de l'année 1870.

Hérépian (Hérault), 23 septembre.

Les vendanges sont commencées. Depuis dix jours de forts orages compromettent gravement la récolte déjà assez éprouvée par les fortes chaleurs, la grêle et le ravin. On évalue aux deux tiers la perte causée par tous ces différents maux.

La qualité sera inférieure, la pourriture et le lavage du raisin se produisant démesurément.

Baudol (Var), 23 septembre.

Les vendanges continuent, contrariées par des orages qui ont enfin, mais un peu tard, mis un terme à la sécheresse que nous subissons depuis longtemps, la quantité sera inférieure à la dernière récolte, la qualité des vins qu'on commence à découvrir paraît bonne, le soleil est encore aussi chaud qu'au mois d'août, ce qui assure la complète maturité des raisins qui sont encore sur pied.

Issoire (Puy-de-Dôme), 24 septembre.

La pluie que nous appelions de tous nos vœux est enfin venue; aussi le volume des grains de raisin a-t-il presque doublé. Si cette sécheresse dont nous avons été affligés tout l'été avait duré encore quelque temps, notre récolte, qui laisse bien à désirer sous le rapport de la quantité, aurait été nulle.

Quant à la qualité, tout le monde s'accorde à la présumer très bonne. Le raisin est doux et bien mûr.

Il fait une température très favorable à la vigne et les vendanges auront lieu dans les premiers jours du mois prochain.

Les affaires sont presque nulles et du reste, le vin est assez rare. Les prix oscillent entre 30 et 32 fr. l'hectolitre nu pris chez le propriétaire.

Nîmes (Gard), 23 septembre.

La vendange se fait actuellement par un temps humide et pluvieux, ce qui nuira à la qualité de nos vins.

Il ne reste rien de bon à vendre, le commerce local a tout enlevé. Les qualités étaient bonnes.

Les vins montagne belle couleur valent de 15 à 20 fr. l'hectolitre nu pris sur place. Nous avons toutes les grandeurs de futailles; tout se vend à l'hectolitre nu.

La récolte sera abondante, la qualité ne vaudra pas celle de l'année dernière. Le phylloxera ravage les vignes de l'arrondissement d'Uzès. Indiquez-nous un remède pratique et efficace.

Narbonne (Aude), 23 septembre.

Nos vendanges sont partout en pleine activité, et on se hâte d'autant plus, que l'excès d'humidité a déterminé, dans les bas-fonds surtout, tant soit peu de pourriture.

Le mal n'est pas grand toutefois, à la condition que le temps se maintiendra au beau.

Grâce au vent de la mer qui a soufflé pendant quinze jours, la maturité est parfaite et tout nous fait espérer une bonne réussite dans les qualités.

Crédit Foncier de France

La loi du 23 juin 1857 venant d'être étendue par la loi du mois de septembre 1871 aux obligations du Crédit Foncier, comme aux obligations des départements et des villes, les obligations du Crédit Foncier, au point de vue de l'impôt de transmission, se trouvent divisées en deux catégories :

1° Obligations payant la taxe annuelle de 0,15 %.

Ce sont les obligations au porteur, Les obligations nominatives transmissibles par endossements.

2° Obligations payant l'impôt de mutation de 0,50 %.

Ce sont les certificats nominatifs.

Les propriétaires d'obligations au porteur ou nominatives transmissibles par voie d'endossements qui voudraient s'exempter de la taxe annuelle de 15 centimes peuvent opérer sans frais, jusqu'au 14 octobre, la conversion de leurs obligations en certificat nominatif.

DÉJEUNER HYGIËNIQUE

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement, et par conséquent prédisposées à l'influence épidémique, trouveront

dans le RACHAOUT de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux jeunes enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans toutes les villes.

POUR ASSAINIR

et purifier l'air des appartements, verser sur une pelle chaude, une cuillerée à café de Vinaigre sanitaire de COSMACETI, qui se vend chez les bons parfumeurs.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MEUNIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom

EN VENTE

AU BUREAU DE L'ILLUSTRATION, 60, RUE RICHELIEU Et chez tous les Libraires.

1870-71

LA GUERRE ILLUSTRÉE

LE SIÈGE DE PARIS

Un splendide volume gr. in-4° jésu de 560 pages ILLUSTRÉ DE PLUS DE 460 GRAVURES Cartes, Plans et Portraits

Prix broché : 12 francs

1 fr. 50 en sus pour recevoir franco.

Le livre que nous annonçons ici n'est pas un ouvrage conçu et publié après coup, à propos des événements dont l'origine remonte au mois de juillet 1870; — c'est la réunion en un magnifique volume, de toutes les livraisons d'un recueil périodique qui, paraissant deux fois par semaine depuis le début de la guerre contre la Prusse, a suivi pas à pas toutes les péripéties de la lutte et les a reproduites dans ses dessins, consignés dans son texte, avec cette complète impartialité, ce talent d'exécution pittoresque, dont les collaborateurs de l'Illustration, artistes et écrivains, conservent depuis longtemps le secret.

Cet ouvrage est donc le panorama le plus complet et le mieux exécuté que l'on puisse posséder : Batailles, combats, épisodes militaires, épisodes du siège de Paris, types et scènes de mœurs, portraits d'hommes célèbres, cartes d'ensemble et plans spéciaux; — tout est contenu dans ce beau livre, qui sort des presses de l'Illustration; ce qui nous dispense d'en faire ici plus longuement l'éloge.

La plume et le crayon se sont disputé la tâche de ne laisser passer aucun fait saillant sans le consigner dans ce vivant répertoire des faits militaires, politiques et autres, que la France a vus surgir depuis le commencement de la guerre

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME

16, place Vendôme, à Paris.

Participation aux emprunts publics Opérations de banque et de bourse, au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (mêmes titres conservés).

Escompte et paiement Emprunts français et étrangers, italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. de tous coupons. Villes, Tabacs, Renseignements Foncier, Marchés, Suez, sur toutes valeurs Chemins de fer, Romains, etc., etc.

Arbitrage permanent pour les porteurs de titres sans revenus Couverture immédiate.

Le président du conseil d'administration,

J. RANDOING,

Officier de la Légion-d'Honneur,

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing omnibus and poste services with departure and arrival times.

Table of train prices for Cahors to various destinations (Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett).

Table of train schedules from Cahors to Montauban and vice-versa, listing arrivals and departures.

Table of train schedules from Cahors to Paris, listing arrivals and departures.

Subscription rates for L'Ordre in Paris: Un an 40 fr., Six mois 20 fr., Trois mois 10 fr.

L'ORDRE

Subscription rates for L'Ordre in departments: Un an 48 fr., Six mois 24 fr., Trois mois 12 fr.

JOURNAL POLITIQUE & QUOTIDIEN

Sous la direction de

M. CLÉMENT DUVERNOIS

PARAITRA LE 1er OCTOBRE PROCHAIN

Le Journal qui se fonde aujourd'hui, et à la tête duquel se trouve le publiciste que la France connaît, indique suffisamment son but et sa portée.

Ce n'est point une politique de récriminations ou de doctrines passionnées qu'il se prépare à défendre, c'est la politique des honnêtes gens, la politique des hommes d'ordre, de liberté et de bon sens qu'il entend suivre.

Ce qu'il faut avant tout au pays pour réparer les désastres que la Providence lui a infligés, c'est l'ORDRE.

Ce qui lui est nécessaire pour recouvrer cette prospérité dont il a joui pendant vingt ans, c'est encore l'ORDRE.

Ce qui peut amener la satisfaction de ses légitimes aspirations vers la liberté, c'est encore et toujours l'ORDRE.

Par l'ORDRE et pour la LIBERTÉ! Telle est la devise de notre journal; devise qui résume en peu de mots, simples et convaincus, un programme qui n'a pas besoin d'être développé davantage et qui sera compris par toutes les intelligences, par tous les cœurs et par tous les intérêts.

L'ADMINISTRATEUR DU JOURNAL L'Ordre, BAUNY.

Avec le premier numéro commencera la publication d'un récit historique et militaire, sur

LE SIÈGE DE METZ

Par UN TÉMOIN IMPARTIAL

avec documents authentiques, détails inédits et études sérieuses et approfondies sur l'origine réelle et les résultats de ce grand événement militaire si différemment apprécié. — Ce récit, plus haut intérêt et d'une vérité saisissante, jette une vive clarté sur tous les faits de ce drame dont on ne s'est appliqué jusqu'à ce jour qu'à étudier le côté purement politique.

Pour s'abonner au journal l'ORDRE, adresser par lettre affranchie, un mandat de poste ou une valeur sur Paris, à l'Administrateur du journal, 16, rue du Croissant, à Paris

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT ET HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE (HAUTE-GARONNE.)

Rue Bellegarde, 47, hôtel Victor Gesta.

Instituée pour suppléer à l'insuffisance du stage, autorisée par M. le ministre.

Directeur : M. CLÉRI-MALIGE.

(9e ANNÉE.)

PRIX:

Forfait — Capacité en huit mois, 1,500 fr. (moitié en entrant et moitié quatre mois après).

Répétitions particulières : par mois 150 fr. Il ne peut en être pris moins de trois mois, soit 450 fr. en entrant.

Cours ordinaire : par année scolaire, 360 fr., moitié en entrant et moitié le 1er mars suivant (l'année est due en entier).

A dix-sept ans, on peut commencer le stage notarial. Il n'est pas nécessaire d'être Bachelier ès-lettres ni ès-sciences.

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Le Moniteur Financier

Prix d'abonnement, Province

Bureaux, 66, 3 Francs Bureaux, 66,

rue Lafayette par an. rue Lafayette

Le Moniteur financier contient tous les tirages: des appréciations sur la situation des fonds d'Etat, des sociétés financières et industrielles, des chemins de fer, etc., et donne sans frais tous les renseignements qui peuvent éclairer les porteurs de titres dans les circonstances difficiles que nous traversons.

Pour recevoir le Moniteur financier pendant un an, adresser 3 fr. en timbres-poste, ou mandat à M. A. FRED

PAR: 66, rue Lafayette, Paris.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, et toutes les irritations de poitrine.

Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 351, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.